

Versailles, le 11 septembre 2019

Les IA-IPR de SVT

à

Mesdames et Messieurs les professeurs
de sciences de la vie et de la Terre

s/c de Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement
des lycées et des collèges, publics et privés sous contrat

Objet : Lettre de rentrée disciplinaire pour l'année 2019-2020

Ce message des IA-IPR de SVT vient en complément de la lettre commune de rentrée des IA-IPR de l'académie de Versailles. Nous remercions par avance le coordonnateur de SVT de bien vouloir transmettre cette lettre à l'ensemble de ses collègues.

Chères et chers collègues,

Nous vous souhaitons, à toutes et tous, une très bonne rentrée scolaire 2019, en espérant que vous avez passé de bonnes vacances estivales.

Nous adressons nos vœux de bienvenue dans l'Académie de Versailles aux personnels enseignants et de laboratoire nouvellement nommés et nous félicitons les lauréats de concours. Nous vous remercions vivement pour votre investissement et votre professionnalisme qui ont contribué à la bonne mise en œuvre des épreuves d'examen et à la réussite des élèves.

Cette année sera marquée par le renforcement du suivi du parcours de l'élève au collège et au lycée, par la mise en place de la réforme et la préparation du bac 2021.

Pour la deuxième année, la **réforme du lycée** mobilise les équipes de lycée qui vont mettre en œuvre de nouveaux programmes en seconde et en première et de nouveaux enseignements. Nous aurons à cœur de continuer à vous accompagner dans ce travail à travers nos visites, un plan académique de formation renforcé et des conférences pédagogiques.

Des groupes de travail ont produit l'an dernier des ressources auxquelles vous avez accès via le site académique disciplinaire¹ et l'espace réservé profsvt accessible désormais sur la plateforme tribu². Ce travail sera poursuivi cette année, notamment en prévision des nouveaux programmes de Terminale et des épreuves du nouveau baccalauréat. Chacun sera invité à participer selon ses compétences, ses envies et ses besoins.

Dès cette année, des **épreuves communes de contrôle continu (E3C)** seront organisées en classe de première, en enseignement de spécialité et en enseignement scientifique (note de service n° 2019-110 du 23-7-2019). Vous trouverez des exemples d'évaluation (sujets zéro) pour ces deux enseignements sur eduscol³. Une banque nationale de sujets sera prochainement mise à la disposition des équipes d'établissement afin d'organiser ces épreuves.

Le **nouveau bac 2021** sera aussi marqué par l'apparition d'une **épreuve orale terminale** ("grand oral") qui nécessite de développer les compétences orales des élèves, déjà travaillées au collège, notamment en diversifiant les approches en classe et en multipliant les occasions de les travailler.

La réforme du lycée est par ailleurs l'occasion d'accentuer le **virage numérique** pour favoriser la réussite de tous les élèves. Une grande majorité des lycées de notre académie a fait le choix d'une dotation de la part de la Région en tablettes ou en ordinateurs portables, ainsi qu'en manuels

¹ <https://svt.ac-versailles.fr/spip.php?article1025>

² <https://tribu.phm.education.gouv.fr/portal/share/profsvt-versailles>

³ <https://eduscol.education.fr/cid141765/sujets-zero-1e-bac-2021.html>



2/2

numériques. L'utilisation de ces outils sera l'occasion de diversifier les pratiques et de repenser les temps, les lieux et les modalités d'apprentissage, en lien avec le travail personnel du lycéen.

L'accompagnement de la mise en œuvre des programmes de **collège** et des parcours éducatifs continuera de s'appuyer cette année sur la dynamique des **réseaux pédagogiques de proximité**. Les productions réalisées à cette occasion sont publiées sur le site SVT et l'organisation du travail de l'année est transmise par la liste de diffusion et lors des premières conférences pédagogiques. Nous remercions tous les professeurs investis dans ces groupes, qui permettent d'enrichir régulièrement ces productions. La réussite de tous les élèves nécessite une réflexion sur le travail personnel de chaque élève dans la classe et en dehors de la classe. Le dispositif "**devoirs faits**" est un levier pour réaliser ce suivi, dans lequel les professeurs de SVT du collège ont toute leur place et nous vous invitons à vous en emparer. Cette réussite passe aussi par l'individualisation et la sécurisation des parcours : au cycle 3 avec les liaisons école-collège, au lycée lors de l'accueil des élèves issus de troisième ou sur la continuité bac -3 / bac +3. Les professeurs de SVT ont des compétences pour intervenir dans la construction du **projet personnel de l'élève** et doivent inscrire leur action dans la mise en place d'un parcours d'orientation sécurisé vers le lycée et l'enseignement supérieur. Nous remercions tous ceux qui se sont mobilisés l'année dernière comme professeur principal ou dans les instances de l'établissement et nous vous invitons à poursuivre cet investissement.

Par ailleurs, cette rentrée est à nouveau marquée par la mise en place des **évaluations des acquis** des élèves de sixième et **des tests de positionnement** de début de seconde. En vous emparant des résultats, vous pourrez mieux accompagner vos élèves dans leurs apprentissages, notamment en différenciant votre enseignement et en participant aux dispositifs d'accompagnement mis en place dans votre établissement (AP, tutorat, devoirs faits, ...).

Pour favoriser **l'engagement des élèves** et consolider leurs parcours, nous vous suggérons de mettre en œuvre ou de participer à des **démarches de projet** impliquant vos élèves autour du développement durable et de la santé au sein de vos établissements, notamment par l'intermédiaire du comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté. Dans le cadre du CESC, vous pourrez aussi décider d'accueillir des étudiants en santé (**médecin, infirmier, kinésithérapeute, sage-femme, dentiste, pharmacien**) dans vos établissements pour une durée de trois semaines modulables et adaptables dans le cadre du service sanitaire des étudiants en santé. Vous pourrez ainsi faire bénéficier vos élèves d'un appui dans le cadre de la promotion de la santé.

Pour accompagner les évolutions de notre système éducatif, nous vous proposons, avec les formateurs de l'académie, une **offre de formation** diversifiée et renouvelée à laquelle nous vous conseillons de vous inscrire. Nous vous invitons à penser votre parcours de développement professionnel sur plusieurs années en l'articulant avec les formations à initiatives locales (FIL) proposées par votre établissement. Pour vous y aider, vous trouverez sur le **site disciplinaire**⁴ une liste indicative de formations en SVT, inter-sciences, santé et EDD. Attention : la date limite des inscriptions est fixée cette année au **20 septembre**. Nous vous remercions de penser à en parler avec vos collègues nouveaux arrivants dans l'académie.

Pour rester informé de l'actualité de la discipline, pensez aussi à vous abonner à la **liste de diffusion SVT**⁵. Vous pouvez aussi, comme tous les ans, vous inscrire et participer aux **conférences pédagogiques** dont les dates seront annoncées courant octobre via les secrétariats de vos établissements.

Enfin, la nouvelle campagne de **rendez-vous de carrière** débutera en octobre. Nous vous invitons à préparer l'échange que nous aurons avec vous après la visite en classe en consultant le « document de référence de l'entretien⁶ » dans le guide du rendez-vous de carrière. Vous pouvez aussi présenter à cette occasion tout document permettant d'éclairer votre parcours et vos pratiques professionnelles. N'oubliez pas d'activer et de consulter votre messagerie professionnelle⁷ sur laquelle seront envoyées toutes les notifications concernant ce rendez-vous. Nous vous rappelons que le délai de prévenance est dorénavant fixé à 15 jours.

Nous vous remercions d'avance pour votre implication et nous vous renouvelons notre confiance dans la réalisation des missions qui vous sont confiées.

Les IA-IPR de sciences de la vie et de la Terre

⁴ <https://svt.ac-versailles.fr/spip.php?article972>

⁵ <https://messagerie.ac-versailles.fr/listes/info/svt>

⁶ <http://www.education.gouv.fr/cid118572/rendez-vous-carriere-mode-emploi.html> et http://cache.media.education.gouv.fr/file/09_-

[septembre/21/0/2017_document_aide_carriere_enseignants_V2_804210.pdf](#)

⁷ <http://www.ac-versailles.fr/cid11424/messagerie-de-l-academie-de-versailles.html>